

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 28 Mars 2024

Nombre Membres

En exercice : **20**Présents :**15 Titulaires****0 Suppléant**Pouvoirs :**4**Votants :**19 Pour****0 Contre****0 Abstention**Date de la convocation :
21 Mars 2024Délibération n°
2024.03.24**L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit mars**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Gilles KACZMAREC, Bernard SOUVIGNET, Jean-Michel EYRAUD, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Michel JOUBERT, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Laurent BERNARD.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Daniel FAVIER a donné pouvoir à Eric DUBOUCHET
André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD
Roland LONJON a donné pouvoir à Michel JOUBERT
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absents : Jean-Pierre SABATIER

**AVENANT 1 MARCHÉ POUR LE TRANSPORT DE LA COLLECTE SELECTIVE DE LA
CCMVR A PARTIR DE ST JUST MALMONT**

Le SYMPTTOM a conclu un marché de transport de la collecte sélective de la CCMVR à partir de St Just Malmont pour une durée de 12 mois. Celui-ci est basé sur un prix unitaire.

Le Trésorier nous demande de définir un montant maximum de ce marché comme le prévoit les nouvelles dispositions réglementaires. Ce montant maximum du marché peut être fixé à 106 986.15 €HT

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 29/03/24 et a donné un avis favorable à l'adoption de cet avenant.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** cet avenant n°1 au marché de transport de la collecte sélective de la CCMVR à partir de St Just Malmont, après avis favorable de la

CAO, avec l'entreprise STV de Polignac qui fixe un montant maximum du marché à 106 986.15 €HT **et CHARGE** le Président de le signer

- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Jean-Paul LYONNET